

Étaient présents : MM. FAREZ. GUEGUEN.. M. KOSCIELNIAK, M. LEROY, M.MOUVIER
Mme FELBACQ. MM. FLICOTEAUX.GOGUILLON.. SANDRON.M.GUEANT.
Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS M. BARDOUX. M.JANIAK, Melle ROUSSEL

Absents excusés : MME CALIPPE, M GUFFROY, M.DEVAULX, MME LECHIFFLARD

Pouvoirs : M.DEVAULX à M.GOGUILLON
M.GUFFROY à M. FLICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. FLICOTEAUX

Approbation du Procès-verbal du 11-12-2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS PAR LEUR PRESIDENT RESPECTIF :

FDS - Finances- Scolaire –Communauté de Communes – Travaux – Information – C.C.A.S.- Sports Fêtes et Cérémonies
– SIVOM – Rive – Adjudication – USED- Circulation- Listes Electorales-

DELIBERATIONS

► **VOTE DES SUBVENTIONS A PREVOIR AU BUDGET PRIMITIF 2010**

Sur proposition de Monsieur le Maire , le Conseil donne son accord pour une augmentation de 1.5 %.

► **ATESAT (Assistance Technique des Services de l'Etat)**

Le Conseil Municipal décide de demander à bénéficier de l'Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire et approuve la convention relative à cette mission.

► **ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE (U.S.E.D.A.)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'U.S.E.D.A. envisage le remplacement d'un candélabre sinistré. Le coût total des travaux s'élève à 1 850,95 € HT. En application des statuts de l'U.S.E.D.A., la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes). Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **1 850.95 €**, qui sera remboursée par l'assurance de l'auteur du sinistre.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- 1) D'accepter le remplacement du candélabre,
- 2) S'engage à verser à l'U.S.E.D.A. la contribution de 1 850.95 € H.T.

► **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

▪ **D.G.E. Programmation 2010**

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation globale d'équipement :

- 1) **Objet** : la mise en conformité sécurité de la réserve de la salle Jean Racine.
Coût de l'équipement H.T : 5 078.24 €
Taux de subvention 30 % à 55 %
- 2) **Objet** : l'aménagement du carrefour à feux tricolores rue Châtelaine rue Jean Jaurès
Coût de l'équipement H.T : 35 113.87 €
Taux de subvention 30 % à 55 %

▪ **Amendes de police. Programmation 2010**

Monsieur le Maire propose cette année de solliciter cette subvention pour l'aménagement d'un carrefour à feux tricolores rue Châtelaine rue Jean Jaurès. La rue Jean Jaurès est un axe départemental où le flot de véhicules est incessant. Sa courbe et son dénivelé amènent les automobilistes à ne pas toujours respecter la zone 50km/h. Le carrefour de la rue Jean Jaurès et la rue Châtelaine ne comporte à ce jour aucun passage protégé et présente donc un danger pour la traversée des piétons. De plus, les véhicules venant de la rue Châtelaine ont des difficultés à s'engager dans la rue Jean Jaurès par manque de visibilité. Suite aux nombreuses plaintes des riverains et afin de lutter contre les excès de vitesse, la commune souhaiterait aménager un carrefour à feux tricolores asservis à la vitesse. Sur détection d'une vitesse excessive en amont, les feux véhicules passent au rouge, et ceux des piétons au vert. Le coût de cette opération est estimé à 41 996.19 € TTC. Le montant de la subvention reste indéterminé, car il dépend du produit des amendes de police, qui fluctue d'une année à l'autre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement d'un carrefour rue Jean Jaurès rue Châtelaine, et s'engage à la réalisation de cette opération, estimée à 41 996.19 € TTC, sollicite le bénéfice de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Salon des artisans les 13 et 14 mars 2010 Salle Jean Racine